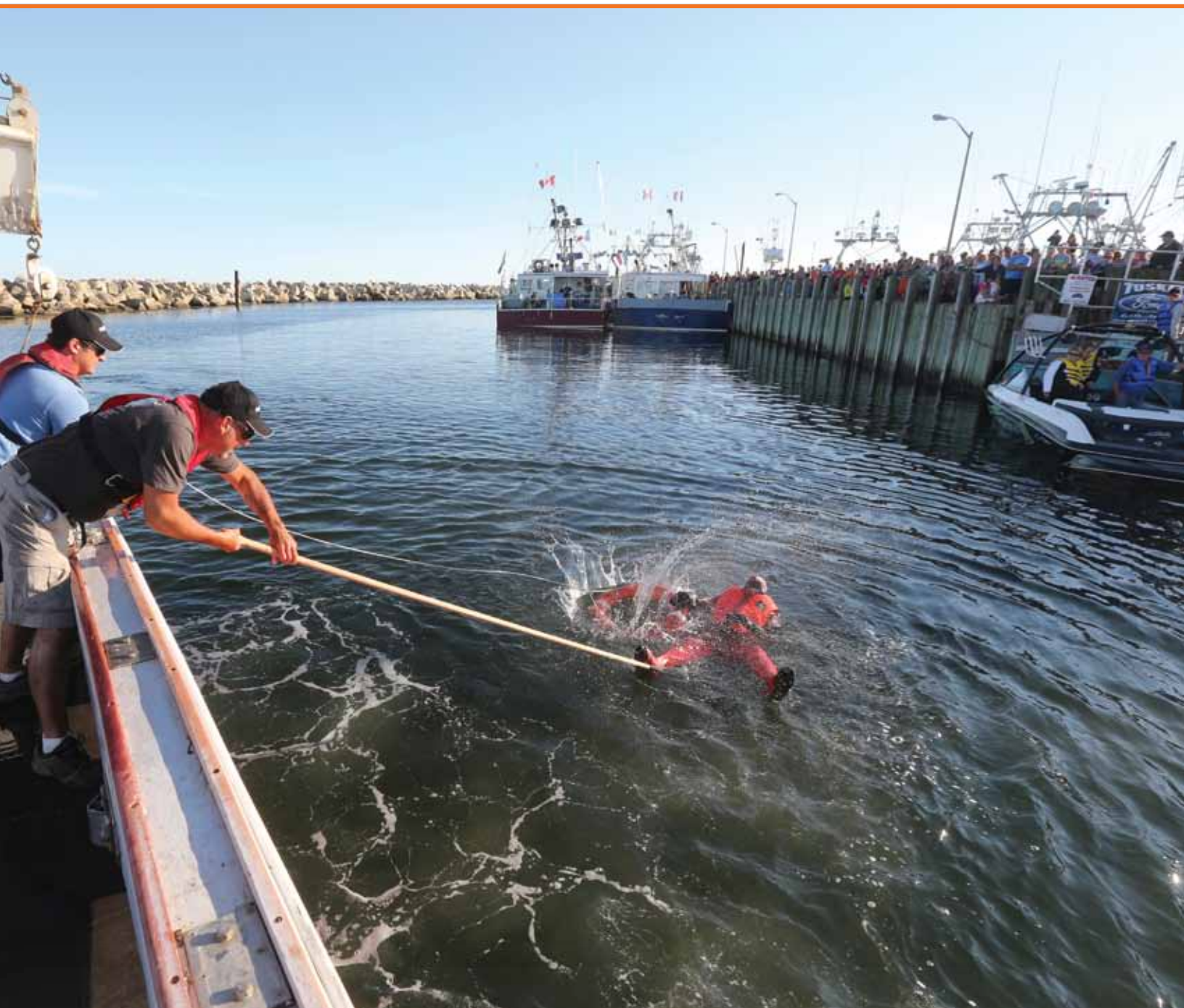


Objectif : Sécurité des pêches

Un plan élaboré par et pour l'industrie de la pêche de la Nouvelle-Écosse



Safe
AT Sea
ALLIANCE



Remerciements

Objectif : Sécurité des pêches a été élaboré grâce à la collaboration de représentants du secteur et du gouvernement. Ensemble, animés d'une passion pour le changement, ces décideurs ont échangé des perspectives et des idées pour que la sécurité continue d'être une priorité pour l'industrie de la pêche de la Nouvelle-Écosse.

Nous tenons à remercier tous les membres de l'Alliance pour la sécurité en mer ainsi que les centaines de Néo-Écossaises et Néo-Écossais des collectivités de pêcheurs de la province qui ont fait part de leur opinion sur les principales questions de sécurité touchant l'industrie de la pêche.

Safe at Sea Alliance

Bertram Bernard

Crane Cove Seafoods,
Eskasoni

Nathan Blades

Ancien président de la Fisheries Safety Association of Nova Scotia (association pour la sécurité dans les pêches en Nouvelle-Écosse)
Sable Fishpackers Ltd.,
île Cape Sable

Karen d'Entremont

Jenny May Fisheries Ltd.,
Pubnico-Ouest

Marilyn D'Entremont

Membre d'une famille de pêcheur, Pubnico

Richard « Bee » d'Entremont

Acadian Fish Processors Ltd., Pubnico-Ouest-le-Bas

Amanda Dedrick

Fisheries Safety Association of Nova Scotia

Noël Després

Président de la Fisheries Safety Association of Nova Scotia
Président et directeur général des Produits de la mer Comeau Ltée, Saulnierville

Dale Richardson

Pêcheur d'espardon et de homard, Sable River

Kevin Squires

Pêcheur de homard, Big Bras d'Or, Cap-Breton
Président de la section locale 6 de l'Union des pêcheurs des Maritimes

Mihai Balaban

Transports Canada
Harvey Vardy
Garde côtière canadienne

Lucy Kanary, Ph. D.

Nova Scotia Community College

Rhea King

Pêches et Océans Canada (région des Maritimes)

Stuart MacLean

Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse

Christopher Morrow

Bureau de la sécurité des transports du Canada

Peter Taylor

Pêches et Océans Canada (région du Golfe)

Lisa Fitzgerald

Nova Scotia Fisheries Sector Council (conseil du secteur des pêches de la Nouvelle-Écosse)

Stewart Franck

Fisheries Safety Association of Nova Scotia

Paddy Gray

Pêcheur d'espardon, de poisson de fond et de homard et coprésident de la zone de pêche du homard (ZPH) 33, Sambro

Ronnie Heighton

Pêcheur de homard et de hareng et président de la Northumberland Fishermen's Association (association des pêcheurs de Northumberland), River John

Léonard LeBlanc

Pêcheur de crabe et de homard à la retraite et président de la Gulf of NS Fishermen's Coalition (coalition des pêcheurs du golfe de la Nouvelle-Écosse), Chéticamp

Cory Nickerson

Pêcheur de homard, Wedgeport, comté de Yarmouth

Eugene O'Leary

Fédération des pêcheurs de l'Est
Guysborough County Inshore Fishermen's Association (association des pêcheurs côtiers du comté de Guysborough), Canso

Melanie Sonnenberg

Fédération des pêcheurs de l'Est, Grand Manan (Nouveau-Brunswick)

Alan Chandler

Ministère des Pêches et de l'Aquaculture de la Nouvelle-Écosse

Rick Daley

Ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire de la Nouvelle-Écosse

Tommy Harper

Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse

Scott Kennedy

Transports Canada

Lora MacEachern

Ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire de la Nouvelle-Écosse

Steve Miller

Environnement Canada

Pierre Murray

Bureau de la sécurité des transports du Canada

Bruce Whiffen

Environnement Canada

À quoi bon aller travailler si ce n'est pas pour rentrer à la maison sain et sauf? PÊCHEUR DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Objectif : Sécurité des pêches

Ce sont les pêcheurs qui connaissent le mieux la pêche. Ces femmes et ces hommes passent des jours entiers loin de leurs proches pour aller gagner leur vie au large. Ce travail n'est comparable à aucun autre à terre.

Les risques sont multiples et imprévisibles. Subitement, le beau temps peut faire place à la tempête. De grosses vagues peuvent soudain déferler de nulle part. Le travail est ardu et s'accomplit souvent sur une plateforme en mouvement, glissante et exposée aux éléments.

Dans la pêche, les risques sont différents et souvent plus grands que dans tout autre secteur. Il y a des risques majeurs inhérents qui doivent être maîtrisés.

Mais la pêche peut être plus sûre. Trop de Néo-Écossais ont perdu la vie en travaillant dans la pêche.

Le présent plan a été élaboré par et pour l'industrie de la pêche. Des pêcheurs, des propriétaires et des exploitants ainsi que des familles de pêcheur ayant perdu un être cher en mer ont collaboré avec des représentants du gouvernement et d'autres partenaires afin de formuler des recommandations qui amélioreront la sécurité du secteur et, en définitive, sauveront des vies. Ils étaient motivés par la conviction commune que ceux qui travaillent en mer peuvent éviter le risque de ne pas rentrer à la maison.



Les pêches et la sécurité des pêches : les faits

La pêche fait partie intégrante du patrimoine de la Nouvelle-Écosse.

Le secteur reste un pilier de l'économie et représente chaque année près d'un milliard de dollars de retombées économiques. Les Néo-Écossais détiennent plus de 18 000 permis de pêche commerciale et sont propriétaires de plus de 4 000 bateaux de pêche immatriculés. Ils sont nombreux à vivre de la pêche. Et ils sont nombreux également à travailler à terre au déchargement, au traitement, à la réglementation, au transport et à la commercialisation des prises ou à contribuer d'une autre manière à une industrie qui fait partie intégrante de la vie en Nouvelle-Écosse.

Pour le dire sans ambages, la pêche est un métier dangereux. Selon les statistiques, les pêcheurs risquent davantage de mourir au travail que les travailleurs de n'importe quelle autre industrie de la province.

Depuis 2007, 35 personnes ont perdu la vie alors qu'elles travaillaient dans la pêche commerciale en Nouvelle-Écosse. Rien qu'en 2013, il y a eu huit morts; en 2014, trois autres pêcheurs ont perdu la vie au travail. Près de la moitié des décès dans l'industrie de la pêche au Canada surviennent au large de la Nouvelle-Écosse.

La majorité des accidents mortels se produisent à moins de 50 kilomètres des côtes et la plupart sont des noyades. La pêche à l'aide de trappes, comme la pêche au homard et au crabe, est la plus meurtrière. La pêche au homard est à tous égards la pêche la plus pratiquée en Nouvelle-Écosse; elle représente près de la moitié de la valeur des prises.

Selon les statistiques, les pêcheurs risquent davantage de mourir au travail que les travailleurs de n'importe quelle autre industrie de la province.

Les petits bateaux dominent la flotte de pêche commerciale de la province. Environ 40 pour cent des bateaux font moins de 11 mètres (35 pieds) de long et 56 pour cent ont entre 11 et 14 mètres (entre 35 et 45 pieds) de long.

Les blessures sont fréquentes et souvent graves. En 2014, 280 personnes se sont blessées à la pêche. Parmi elles, 90 ont subi des blessures graves ayant entraîné une perte de temps de travail.

Au cours des cinq dernières années, en plus des 22 décès survenus dans l'industrie, plus de 1 500 blessures dues à la pêche ont été déclarées à la Commission des accidents du travail (CAT) de la Nouvelle-Écosse et plus de 500 d'entre elles ont entraîné une perte de temps de travail. Ces chiffres ne concernent que les activités couvertes par la CAT. Comme les exploitants de petits bateaux de pêche commerciale ne sont pas tenus d'adhérer à un régime d'indemnisation des accidentés du travail, les statistiques de la CAT ne reflètent pas la totalité des blessures.

La perte d'une vie est le prix ultime. Mais les accidents de travail dans le secteur de la pêche ont également un coût financier. Les cotisations que paie l'industrie de la pêche au régime d'indemnisation des accidentés du travail sont parmi les plus élevées dans la province. En 2015, le taux de cotisation à la CAT pour les pêcheurs est de 8,06 \$ par tranche de 100 \$ de la masse salariale, bien plus que le taux moyen de 2,65 \$.

Le changement n'est pas étranger à l'industrie de la pêche

De plus en plus, les Néo-Écossais se rendent compte et admettent qu'il est temps de penser autrement dans cette province. Pour prospérer, nous devons être ouverts à de nouvelles attitudes et à de nouvelles modalités de collaboration.

Les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse savent ce qu'est le changement. Les bateaux, les quotas, les permis et d'autres réalités réglementaires de la vie ont changé maintes fois.

L'heure est également au changement pour ce qui est de la sécurité. Si les défis à relever en matière de sécurité sont nombreux, l'industrie néo-écossaise de la pêche fait des progrès sous la conduite de défenseurs de la sécurité en son sein.

De plus en plus, les pêcheurs renoncent aux vieilles habitudes et attitudes et font de la sécurité une priorité. C'est un changement que leurs familles attendent souvent depuis longtemps. Quoique la sécurité soit pour certains une priorité de longue date, les capitaines sont chaque jour plus nombreux à dire aux membres de leur équipage : « Tu mets un vêtement de flottaison individuel ou tu ne mets pas les pieds sur mon bateau. »

Peu avant la saison d'hiver de pêche au homard dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse en novembre 2013, et à nouveau en 2014, de nombreux magasins d'équipement ont vendu tout leur stock de vêtements de flottaison individuels (VFI). Les deux fois, quand le mauvais temps et la mer agitée ont rendu les conditions trop dangereuses pour la mise à l'eau des casiers, les pêcheurs et le gouvernement ont décidé d'un commun accord de retarder l'ouverture de la pêche. La réaction dominante qui a suivi? « Priorité à la sécurité. »

Les pêcheurs doivent s'aventurer en mer pour gagner leur vie. Mais ils doivent rester en vie pour aller en mer.

Le secteur est résistant. Il a survécu à la diminution des stocks et à la baisse des prix et il demeure un pilier des collectivités rurales côtières de la Nouvelle-Écosse.

Ce n'est pas seulement un gagne-pain, c'est un mode de vie. C'est pourquoi l'avenir de la pêche doit être ancré dans la sécurité.

... les capitaines sont chaque jour plus nombreux à dire aux membres de leur équipage : « Tu mets un vêtement de flottaison individuel ou tu ne mets pas les pieds sur mon bateau. »



Les pêcheurs discutent de sécurité

Durant l'élaboration du présent plan, on a beaucoup parlé et on a aussi beaucoup écouté. Il y a eu des conversations avec des pêcheurs et leurs familles, sur des quais, lors d'ateliers et de réunions d'associations, dans des cafés et dans des cuisines partout dans la province.

Début 2013, le *Miss Ally* a chaviré au large du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse dans des vents qui avaient presque la force d'un ouragan, emportant avec lui cinq jeunes hommes. Peu après, la CAT, le ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire et le ministère des Pêches et de l'Aquaculture ont entamé les conversations. Ils ont uni leurs forces à celles de deux groupes de l'industrie, la Fisheries Safety Association of Nova Scotia (FSANS, association pour la sécurité dans les pêches en Nouvelle-Écosse) et le Nova Scotia Fisheries Sector Council (NSFSC, conseil du secteur des pêches de la Nouvelle-Écosse). Bientôt, le processus englobait l'ensemble des pêches et des régions de la Nouvelle-Écosse.

Début 2014, ce rassemblement a conduit à la création d'un groupe nommé Alliance pour la sécurité en mer, ou Safe at Sea Alliance (SSA).

L'Alliance pour la sécurité en mer rassemble des pêcheurs, des propriétaires, des gestionnaires de flotte et des familles de pêcheur qui ont une connaissance intime de la perte d'un être cher en mer. Elle a été une voix entendue et écoutée à chaque étape du processus. Tous les secteurs de toutes les régions se sont exprimés et ces discussions ont débouché sur des recommandations de changements présentées dans le présent plan.

Les gouvernements fédéral et provincial et d'autres organismes se rallient eux aussi à l'Alliance pour la sécurité en mer. Ces organismes sont ceux qui sont en mesure de donner suite aux recommandations de l'industrie et de contribuer à leur mise en œuvre. Pêches et Océans Canada (MPO), Transports Canada (TC), le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST), Environnement Canada, la Garde côtière canadienne (GCC) et le Nova Scotia Community College (NSCC) se sont tous engagés à participer au projet.

L'Alliance pour la sécurité en mer a donné un nouvel élan à un changement déjà en cours. La CAT, le ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire, la FSANS et le NSFSC collaboraient depuis 2012 au sein d'un groupe de travail sur la sécurité de la pêche, le Fishing Safety Working Group. Jour après jour, un quai après l'autre, aux côtés de pêcheurs pour qui la sécurité a toujours été la priorité, ce groupe de travail a commencé à donner une voix à la sécurité dans ce secteur.

Dans des collectivités de toute la province, des gens sont venus assister aux exercices de récupération de personnes dans l'eau du programme Man Overboard. Leur présence était un message clair : la sécurité est une priorité.

Grâce à un projet de recherche sur les VFI, des fabricants se sont mis à l'écoute des pêcheurs et ont conçu des VFI mieux adaptés au travail de ces derniers. Ces exercices, ces recherches et le reste du travail du Fishing Safety Working Group ont montré que, lorsqu'il est bien introduit, le changement a ses partisans.

Cette dynamique a entraîné de nouvelles conversations et ces conversations ont conduit au présent plan.

L'étude de trois ans du Bureau de la sécurité des transports du Canada et son rapport de 2012 sur la sécurité de la pêche appelaient à « des mesures ciblées et concertées pour régler complètement et de façon définitive les lacunes de sécurité qui persistent dans l'industrie de la pêche au Canada ».

Il s'agit précisément de la visée de ce plan.



Dans des collectivités de toute la province, des gens sont venus assister aux exercices de récupération de personnes dans l'eau du programme Man Overboard. Leur présence était un message clair : la sécurité est une priorité.

Le plan

Le présent plan comprend des recommandations visant à renforcer la culture de l'industrie concernant la sécurité au travail. Il repose sur l'engagement pris par l'industrie et divers organismes –gouvernementaux et autres – concernés par la pêche de collaborer à la prévention ou à la réduction des blessures et des décès.

Vision

Tous les acteurs qui œuvrent dans ou avec l'industrie de la pêche – pêcheurs, gouvernement et autres partenaires – s'engagent à faire en sorte que toutes les activités de pêche se déroulent dans les conditions les plus sécuritaires.

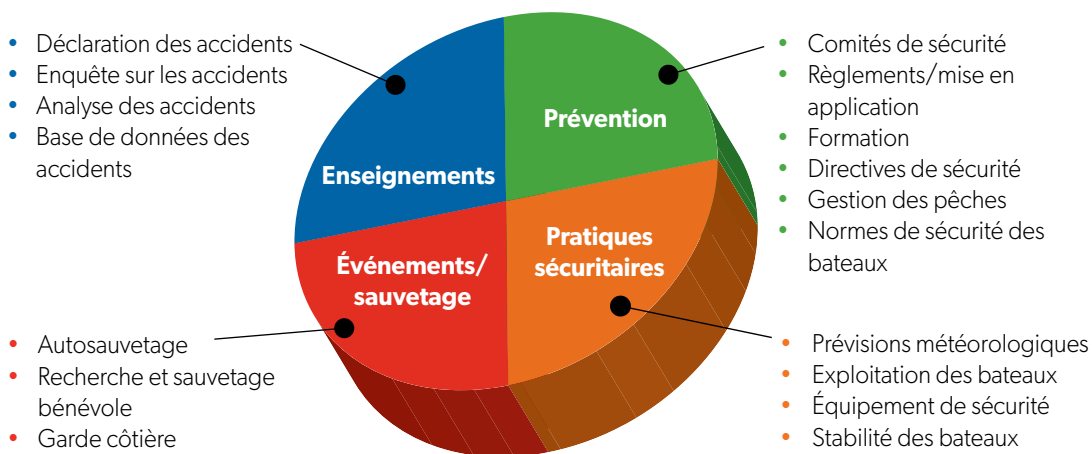
Principes

Les principes suivants guideront la mise en œuvre du plan :

- Transparence
- Responsabilité
- Collaboration
- Équité

Objectifs

- L'industrie de la pêche deviendra une des industries les plus sûres en Nouvelle-Écosse.
- L'industrie de la pêche de la Nouvelle-Écosse sera un chef de file mondial en matière de pratiques d'exploitation sécuritaires.



Prévention, pratiques sécuritaires, opérations de sauvetage, apprentissage

Des thèmes communs se sont dégagés des centaines de discussions avec les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse et des conversations avec d'autres intervenants associés à l'industrie. Ces thèmes montrent que l'industrie de la pêche est prête à s'ouvrir au changement par souci de sécurité.

L'Alliance pour la sécurité en mer a entendu à maintes reprises que l'industrie accorde de plus en plus d'importance aux questions de sécurité. Les initiatives positives en cours comme le programme Man Overboard, la sensibilisation du public à l'utilisation de VFI et le programme des coordonnateurs de réseau du NSFSC portent leurs fruits. Elles servent d'exemple pour la réalisation d'autres progrès.

Dans le même temps, les pêcheurs et d'autres intervenants dans l'industrie ajoutent que les multiples organismes relevant de deux ordres de gouvernement qui sont profondément impliqués dans le secteur de la pêche sont une source de confusion lorsqu'il s'agit de se renseigner sur la réglementation et de s'y conformer. Les diverses instances gouvernementales doivent collaborer à la simplification des règlements.

Les pêcheurs apprennent les uns des autres. Le recours à une méthode populaire d'établissement et d'élargissement des pratiques sécuritaires favorisera l'adhésion au changement. Les pêcheurs adopteront des pratiques de sécurité qu'ils jugent « concrètes » et non des pratiques de « sécurité sur papier ».

L'industrie de la pêche de la Nouvelle-Écosse est diverse et les différences entre les pêches sont considérables. Lorsqu'il est question de recommandations pour améliorer la sécurité, il importe d'évaluer les besoins fondamentaux en matière de sécurité et les dangers inhérents aux différentes pêches et de respecter les différences entre elles.



L'industrie de la pêche de la Nouvelle-Écosse est diverse et les différences entre les pêches sont considérables. Lorsqu'il est question de recommandations pour améliorer la sécurité, il importe d'évaluer les besoins fondamentaux en matière de sécurité et les dangers inhérents aux différentes pêches et de respecter les différences entre elles.

Recommandations

Les recommandations sont regroupées sous neuf rubriques : Sensibilisation, Code de pratique, Équipement et formation à la sécurité concrète, Fatigue et consommation d'alcool, de médicaments ou de stupéfiants, Conditions météorologiques, Gestion des pêches, Enseignements, Améliorations entre organismes, Organismes de sécurité.

1.0 Sensibilisation

De nombreuses personnes dans le secteur ne connaissent simplement pas la réglementation ou les pratiques opérationnelles qui ont une incidence directe sur leur sécurité. Les pêcheurs apprennent mieux les uns des autres et par la pratique.

Recommandations

- 1.1 Élaborer, pour les bateaux de pêche, une trousse de santé et de sécurité au travail facile à utiliser et à actualiser, qui tient compte des différences de taille entre les bateaux, accompagnée d'un programme de distribution afin de sensibiliser les pêcheurs aux exigences de sécurité.
- 1.2 Élaborer des outils d'auto-inspection à l'appui des inspections officielles. Ces outils devraient comprendre une liste de contrôle et être inclus dans la trousse.
- 1.3 Mener, avant le début de la saison de pêche, des campagnes d'information sur les exigences de Transports Canada et sur les exigences en matière de santé et de sécurité au travail pour le secteur.
- 1.4 Faire connaître la réglementation ainsi que le matériel et l'équipement de sécurité par l'entremise des cours de capitaine de pêche du Nova Scotia Community College.
- 1.5 Élaborer plus de documents d'information et de sensibilisation sur la sécurité à l'intention des capitaines et des équipages en mettant l'accent sur l'accueil des nouveaux membres d'équipage.
- 1.6 Coordonner et distribuer les ressources d'information et de sensibilisation actuelles liées à la stabilité des bateaux (p. ex. le Simulateur de stabilité des navires de pêche créé par le Conseil canadien des pêcheurs professionnels). Les connaissances des pêcheurs quant aux implications en matière de stabilité en lien avec la certification et les engins des bateaux doivent être approfondies.
- 1.7 Chercher des occasions de sensibiliser les pêcheurs à la santé et à la sécurité au travail par l'entremise du processus des comités consultatifs des pêches et du processus de permis en ligne, par exemple en ajoutant des liens vers d'autres sites Web fournissant des renseignements sur la sécurité.
- 1.8 Convoquer une conférence annuelle sur la santé et la sécurité au travail pour l'industrie de la pêche et les partenaires gouvernementaux.



2.0 Code de pratique

En général, les codes de pratique sont élaborés conjointement par l'industrie concernée et ses organismes de réglementation. Une fois approuvé, le code pourra servir à influencer les pêcheurs et les responsables de la réglementation et de son application. Un des objectifs principaux est de définir les activités opérationnelles afin de réduire les risques pour les pêcheurs de passer accidentellement par-dessus bord. Ainsi, l'industrie pourra établir ses propres procédures et politiques en matière de santé et de sécurité au travail, lesquelles pourront être reconnues par le ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire.

Recommandations

- 2.1 Élaborer un code de pratique sur la sécurité pour l'ensemble de l'industrie permettant de faire connaître la réglementation en matière de sécurité ainsi que les meilleures pratiques de sécurité opérationnelle.
- 2.2 Inclure dans le code de pratique sur la sécurité les exigences en matière de santé et de sécurité au travail et les exigences de Transports Canada.

3.0 Équipement et formation à la sécurité concrète

L'industrie de la pêche est gouvernée par de nombreux règlements et règles. Les pêcheurs ont tendance à adopter des pratiques qui leur paraissent sensées. Ils apprennent les uns des autres et en participant directement à des activités d'apprentissage.

Le programme Man Overboard a eu du succès. Les exercices montrent ce qui peut arriver quand une personne tombe à la mer et la façon d'intervenir dans une telle situation. Ce programme est un bon exemple de démonstration de « sécurité concrète ». Les résultats de la contribution des pêcheurs à la conception de VFI sont un autre exemple de l'application d'une méthode qui fonctionne dans ce secteur.

Recommandations

- 3.1 Utiliser des concepts du programme Man Overboard existant pour élaborer un programme amélioré comprenant des exercices de sécurité et des démonstrations de VFI en mer, de moyens de lutte contre les incendies, du port d'une combinaison de survie ainsi que du sauvetage d'une personne en mer.
- 3.2 Élaborer une formation à l'intention des formateurs sur les exercices de sécurité.
- 3.3 Effectuer des recherches sur le coût du matériel et de l'équipement de sécurité, y compris le prix d'achat et les coûts de recertification.
- 3.4 Mettre sur pied un programme de conception d'équipement sur le modèle du programme de VFI. Mobiliser les pêcheurs afin d'obtenir leurs avis. Travailler avec des fournisseurs, des fabricants et des industries de fabrication.
- 3.5 Effectuer des visites sur les quais afin de présenter le matériel de sécurité sur le marché et d'en faire la démonstration.



4.0 **Fatigue et consommation d'alcool, de médicaments ou de stupéfiants**

Le travail dans la pêche implique de passer de longues heures loin de chez soi; c'est un travail physique dans des conditions maritimes difficiles. La faiblesse des marchés et les ressources limitées ont réduit la taille des équipages, mais, dans le même temps, une bonne pêche et la nature saisonnière de l'activité peuvent mener à la fatigue et au surmenage. La fatigue et la consommation d'alcool, de médicaments ou de stupéfiants peuvent augmenter les risques quand les conditions sont dangereuses.

Recommandations

- 4.1 Effectuer des recherches sur la fatigue dans l'industrie de la pêche et d'autres industries. Élaborer des documents de sensibilisation.
- 4.2 Élaborer des documents d'information et de sensibilisation sur la consommation d'alcool, de médicaments ou de stupéfiants. Continuer d'appuyer le groupe de travail sur la consommation d'alcool, de médicaments ou de stupéfiants de la FSANS.
- 4.3 Examiner l'intérêt d'une collaboration avec d'autres partenaires sur des campagnes de sensibilisation concernant la consommation d'alcool, de médicaments ou de stupéfiants (p. ex. Services de prévention et de traitement des dépendances du ministère de la Santé et du Bien-être de la Nouvelle Écosse, GRC).

5.0 **Conditions météorologiques**

La pêche a lieu dans des conditions maritimes rigoureuses. Les pêcheurs doivent tenir compte des conditions météorologiques lorsqu'ils décident où et quand pêcher, mais certains problèmes liés aux prévisions météorologiques sont une source de frustrations.

Recommandations

- 5.1 Établir un processus de consultations régulières entre Environnement Canada et l'industrie. Ajuster le moment des prévisions pour mieux répondre aux besoins et refléter les réalités du secteur.
- 5.2 Établir un processus de collaboration entre Environnement Canada et l'industrie afin de mettre au point des services spécialisés de prévisions météorologiques en cas de changements considérables des conditions et de phénomènes météorologiques dans les zones maritimes. Désigner des responsables dans les zones maritimes pour assurer la communication entre Environnement Canada et l'industrie en cas de changements ou de phénomènes météorologiques.
- 5.3 Examiner d'autres ressources, outils et équipements connus de prévision météorologique, évaluer l'exactitude de leurs prévisions et recommander la mise en œuvre des meilleures technologies sur le marché.



6.0 Gestion des pêches

La gestion des pêches est complexe et parsemée de défis. Les quotas, les bateaux, les restrictions sur les engins, les saisons, les marchés et l'état des ressources sont des facteurs qui entrent tous en ligne de compte. Comme l'indique le rapport d'enquête maritime du Bureau de la sécurité des transports, « la gestion des pêches a des effets indirects et directs sur la sécurité des pêches ». Il est essentiel de veiller à ce que la sécurité soit prise en compte dans toutes les décisions de gestion.

Recommandations

- 6.1 Des considérations en matière de sécurité sont définies chaque fois que Pêches et Océans Canada élabore des options de gestion pour les plans et les politiques de gestion des ressources (p. ex. quand le ministère impose des restrictions sur la taille des bateaux, les engins ou les prises).
- 6.2 Examiner le processus relatif à l'émission et à la communication des ordonnances de modification. Établir des protocoles d'ouverture et de fin de saison.



7.0 Enseignements

Lorsque des événements tragiques surviennent dans l'industrie de la pêche, des enquêtes et des analyses sont menées par divers organismes. Les résultats de ces analyses contiennent souvent des renseignements utiles qui pourraient aider l'industrie à adapter ses pratiques. Toutefois, les acteurs de l'industrie n'ont pas facilement accès à ces résultats. Les rapports ne sont pas présentés en langage clair et les conclusions ne sont pas diffusées de façon à les rendre facilement accessibles aux pêcheurs.

Recommandations

- 7.1 Demander au Bureau de la sécurité des transports (BST) d'élaborer une méthode efficace pour communiquer les résultats des enquêtes en publiant un bref résumé des rapports.
- 7.2 Dans la mesure du possible, demander au BST et au ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire d'examiner les causes profondes de tous les accidents mortels liés à la pêche au cours des cinq dernières années et de dégager leurs éventuels points communs.
- 7.3 Préparer des études de cas pour communiquer les enseignements tirés et le rôle des pratiques exemplaires dans les quasi-catastrophes.
- 7.4 Élaborer des méthodes conviviales pour communiquer les enseignements dans le secteur.

8.0 Améliorations entre organismes

La pêche est soumise à de nombreux règlements et règles qui sont mis en application par divers organismes. Presque tous les organismes peuvent avoir une influence sur la sécurité dans le secteur. Les pêcheurs ont dénoncé des incohérences et des conflits qui nuisent à la compréhension. De plus, les représentants d'un organisme donné ne sont pas bien informés des exigences des autres organismes et fournissent parfois des renseignements qui induisent en erreur. La coordination doit être améliorée. Il faut mieux informer les partenaires des exigences des divers organismes. Ainsi, les représentants de première ligne pourront faire connaître les règlements touchant l'industrie de la pêche.

Recommandations

- 8.1 Organiser des formations communes pour les divers agents d'application afin qu'ils connaissent mieux les exigences des autres organismes.
- 8.2 Étudier les règlements de sécurité et viser l'harmonisation de la réglementation entre les organismes. Améliorer l'accès du secteur à la réglementation et la connaissance de celle-ci au moyen d'un site Web unique, commun.
- 8.3 Les visites de bateaux par les organismes de réglementation permettent d'informer les pêcheurs et favorisent le respect des règlements dans le secteur. Envisager des inspections de courtoisie par des tiers. La FSANS pourrait évoluer pour offrir ce service. Le but des inspections effectuées par des tiers est d'éduquer plutôt que de sanctionner.
- 8.4 Améliorer la mise en œuvre du protocole d'entente récemment révisé entre Pêches et Océans Canada et Transports Canada concernant la sécurité en mer des pêcheurs commerciaux.



9.0 Organismes de sécurité

Une soixantaine d'organismes de l'industrie jouent un rôle important dans la représentation des pêcheurs de la Nouvelle-Écosse. La FSANS, le NSFSC et certaines organisations de pêche contribuent directement à l'amélioration de la sécurité, mais ils ne disposent pas des ressources adéquates pour réaliser tout le travail à eux seuls.

Des partenariats plus nombreux sont requis et la sécurité doit devenir une priorité plus affirmée dans le travail de tous les organismes du secteur.

Recommandations

- 9.1 Établir un mécanisme pour garantir une plus grande représentativité de la Fisheries Safety Association of Nova Scotia et une plus forte participation au sein de celle-ci.
- 9.2 Continuer d'établir des partenariats solides avec tous les organismes et associations de pêche afin de promouvoir des pratiques de pêche sécuritaires. Les encourager à faire de la sécurité un point permanent à l'ordre du jour des réunions et fournir des documents et des présentations pour les y aider.

Prochaines étapes

L'industrie de la pêche de la Nouvelle-Écosse est prête à changer pour améliorer la sécurité de la pêche commerciale.

Les changements, cependant, doivent être demandés par l'industrie. L'instauration d'une culture de sécurité résultera d'un apprentissage entre pêcheurs et de la diffusion de pratiques exemplaires de sécurité.

L'industrie est disposée à conclure des partenariats avec les divers ministères et organismes gouvernementaux en vue d'améliorer la sécurité de la pêche pour tous les participants.

En œuvrant à la sécurité, la priorité absolue et la clé du succès est un effort de coopération et de consultation basé sur le constat et l'acceptation de toutes les réalités de l'industrie.

Le Nova Scotia Fisheries Sector Council et la Fisheries Safety Association of Nova Scotia dirigeront la mise en œuvre du plan avec le soutien permanent de la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse, du gouvernement et d'autres partenaires.

Certaines recommandations seront faciles à mettre en œuvre sans attendre, d'autres, plus complexes, prendront du temps.

Des rapports d'étape annuels seront publiés à l'intention de l'industrie et du public. Les évaluations et les améliorations seront constantes et l'industrie sera invitée à faire des commentaires en continu.

En fin de compte, les pêcheurs parleront sans cesse de la sécurité de la pêche. Ce plan le garantit et il ouvre une voie plus sûre pour l'industrie.

Tous les Néo-Écossais veulent pour l'avenir une industrie de la pêche avisée, dynamique et prospère.

Pour cela, l'industrie de la pêche de demain doit être sécuritaire.



Tous les Néo-Écossais veulent pour l'avenir une industrie de la pêche avisée, dynamique et prospère. Pour cela, l'industrie de la pêche de demain doit être sécuritaire.





Safe AT Sea ALLIANCE

WORK SAFE. FOR LIFE.
WORKERS' COMPENSATION BOARD OF NOVA SCOTIA

